

Règlement de la chasse aux renards de la fédération Ile de France du REF-Union

- Inscription entre 8 h 30 et 9 h 00
- 1 seul équipement radio par équipe
- Les équipements seront déposés pendant le temps d'inscription et ne seront mis en service qu'au moment du top départ de l'équipe.
- Durée de la course 120 minutes.
- Les équipes seront envoyées toutes les 3 minutes.
- 5 balises séquentielles à découvrir sur la fréquence de 144,025 MHz.
- 1 balise continue à découvrir pour le retour sur 144,125 MHz (mise en service 30 minutes après le dernier départ).
- Chaque équipe se verra remettre : 1 dossard, 1 carte, 1 feuille de pointage, 1 sifflet de détresse.
- Il est souhaitable que chaque équipe possède 1 TRX pouvant transmettre sur la fréquence de 145,475 MHz.
- Chaque balise sera marquée par 1 fanion blanc et orange. Il est accompagné d'une pince de pointage qui sera utilisée pour marquer la case correspondante à la balise sur la feuille de pointage.

Deux classements pour cette course de radio-orientation :

1/ Classement individuel avec remise de médailles.

2/ Classement par département accessible aux participants de l'Ile de France. La coupe sera remportée par l'ED qui totalisera le maximum de points.

Cet ED prendra en charge l'organisation de la chasse aux renards de l'année suivante et remettra la coupe en jeu.

Afin de faire tourner la coupe dans les départements, L'ED organisatrice sera placée hors concours dans le classement de la coupe. Toutefois, les membres de cet ED peuvent courir pour le classement individuel.

En cas d'orage l'organisateur sera habilité à rappeler immédiatement les concurrents.

Les frais encourus pour cette manifestation (achat de coupe, médailles, édition de carte, petites fournitures seront pris en charge par la fédération Ile de France.